

Pistes pour l'enseignement

Suggestions pédagogiques et fiches pratiques pour

Millions Can Walk

Documentaire de Christoph Schaub et Kamal Musale

52 min. (version courte), dès 16 ans

Thèmes: Inde, droits fonciers, «Land Grabbing» /accaparement des terres, non-violence, résistance

Niveau: secondaire II, formation des adultes



Production: RECK Filmproduktion, CH/Inde 2013

Caméra: Lorenz Merz, Kamal Musale

Montage: Marina Wernli

Son: Balthasar Jucker, Manik Batra

Musique: Peter Bräker

Langue: hindi-tamoul-oriya-malayalam-anglais (v.o.)

Sous-titres: français, allemand, anglais

Contenu

Des milliers d'hommes et de femmes, de paysans sans terre et d'autochtones – les Adivasi – luttent pacifiquement en Inde pour leurs droits : ils parcourent 400 kilomètres à pied sur des routes poussiéreuses, le long de la route nationale (National Highway), traversant villages et villes afin de revendiquer leurs droits grâce à la résistance non-violente.

L'extraction des richesses minières soutenue par le gouvernement, l'aménagement de grandes plantations et l'industrialisation de régions entières ont eu pour effet que toutes ces personnes ont été chassées des terres qu'elles cultivaient et ont perdu leurs bases de subsistance.

En 2007 déjà, 25'000 personnes sont allées réclamer leurs droits au gouvernement. Mais sur les promesses faites alors, rares sont celles qui ont été tenues. Maintenant, les gens sont venus de tout le pays afin de lutter ensemble pour une vie digne. Ils sont emmenés par le très charismatique Rajagopal, leader et maître à penser du mouvement. Leur marche de protestation (« Jan Satyagraha – la marche de la justice ») les conduit de Gwalior à Delhi, à 400 kilomètres de distance, dans le but de demander au gouvernement de respecter ses promesses.

Ils sont exposés à la chaleur, bravent les maladies et acceptent des privations. Car une chose est sûre : ils tiendront bon et ne rentreront chez eux qu'au moment où le gouvernement répondra à leurs revendications. Leur marche dont l'idée s'inspire de la philosophie de la résistance non-violente de Gandhi, revêt une importance historique et trouve un écho dans les médias internationaux majeurs.

« Comment peut-on lutter pour ses droits sans recourir à la violence ? » Telle est la question sur laquelle se focalisent Christoph Schaub et Kamal Musale en prenant l'exemple du mouvement de protestation des sans-terre en Inde. Ce film montre de nombreuses facettes de cette marche imposante. Il plonge dans la foule en s'arrêtant sur l'un-e ou l'autre des participant-e-s, sur leur destinée et la réalité de tous les jours dans les villages. Le suspense est maintenu jusqu'à la fin : ces hommes et ces femmes réussiront-ils ? Le gouvernement répondra-t-il à leurs revendications ?

(Cf. www.millionscanwalk-film.com)

Le film

En s'interrogeant sur les voies de la non-violence, une question brûlante d'actualité, le film « Millions Can Walk » interpelle bien au-delà des frontières de l'Inde. En mettant en lumière les multiples facettes de la marche de protestation, il se focalise constamment sur la réalité quotidienne des intéressés : les Adivasi. Ce film a donc à la fois un caractère militant, philosophique et émotionnel. Il captive le spectateur par ses images surprenantes, époustouflantes, de portée métaphorique. La force d'une foule immense en marche est illustrée de manière saisissante. Même si Rajagopal P.V. est le moteur du mouvement, ce film montre clairement à quel point chaque personne est indispensable sur le parcours de la non-violence.

L'idée de réaliser ce film est issue du vécu personnel du réalisateur qui s'est trouvé confronté à cette thématique lors d'un voyage en Inde. Christoph Schaub voulait en outre tourner un nouveau film de caractère politique. Il projetait de faire un film qui ferait ressortir les injustices sociales dans le monde et éclairerait les méthodes de la résistance non-violente. Les travaux préparatoires et les recherches sur les aspects politiques, économiques et sociaux de la situation des paysans sans terre et des Adivasi ont absorbé beaucoup de temps et de ressources. C'est donc avec étonnement et déception que Christoph Schaub a fait la découverte suivante le jour où il a voulu se rendre en Inde et commencer le tournage : à la douane, on lui a refusé l'autorisation d'entrer sous prétexte

qu'il figurait sur la « liste noire ». On lui reprochait d'avoir séjourné précédemment en Inde dans une région non accessible librement aux touristes. Pour ses investigations, le réalisateur s'était effectivement rendu dans une région du centre de l'Inde où se trouvent la majeure partie des aciéries, où la pauvreté prédomine, où l'air et la terre sont pollués et où l'organisation de guérilla maoïste des Naxalites exerce son emprise. Grâce à beaucoup de bonne volonté et à un bon réseau de contacts, le réalisateur a pu trouver par chance un caméraman expérimenté qui s'est chargé du tournage sur place : c'est le cinéaste indo-suisse Kamal Musale qui a dirigé le tournage en Inde. Il était en contact permanent avec le réalisateur Christoph Schaub et la monteuse Marina Wernli et travaillait, si l'on peut dire comme « caméraman piloté à distance ». Ainsi, malgré les conditions de tournage difficiles et les « expériences des frontières » des cinéastes, le film a pu être mené à bien : le réalisateur lui-même n'a pas eu de contact direct avec les gens et le film a donc pris forme en Suisse à la table de montage, après le tournage. Grâce aussi au soutien très motivant du mouvement Ekta Parishad, le résultat est un film très émouvant et impressionnant. (Cf. www.millionscanwalk-film.com)

Informations générales

Les Adivasi – population autochtone de l'Inde

Le nom Adivasi signifie « premiers habitants » et s'applique à la « population autochtone » de l'Inde et des pays limitrophes. Les ancêtres des Adivasi actuels ont été repoussés entre 1500 av. J.-C. et 500 av. J.-C. dans les régions de forêts et de montagnes de l'Inde à la suite de l'immigration indo-européenne. Pour assurer leur suprématie, les immigrants ont introduit le système des castes dont les Adivasi étaient et sont toujours exclus. C'est pourquoi on les appelle aussi les « sans-caste » ; ils occupent ainsi l'échelon le plus bas dans la hiérarchie de la société indienne.

Autrefois, les membres de cette population tribale étaient désignés par les termes « girijan » (habitants des montagnes) ou « banvasi » (habitants des forêts) ou encore « scheduled tribes » (tribus enregistrées), ce qui était perçu comme paternaliste et plutôt discriminatoire. C'est au début du 20^e siècle que l'appellation en hindi/sanscrit « Adivasi » a été introduite par les membres de la population tribale cultivés et actifs politiquement du Nord-Est de l'Inde centrale. Le nom choisi par les Adivasi correspond aux conceptions modernes des peuples indigènes dont les représentants et les représentants développent depuis les alentours de 1950 un réseau mondial de plus en plus actif et fructueux. Ils travaillent à l'élaboration de normes juridiques dans le but d'empêcher l'anéantissement de leurs cultures traditionnelles et de s'assurer un avenir qu'ils auront décidé eux-mêmes.

Près de 85 millions d'Adivasi (7,5 pour cent de la population totale de l'Inde) vivent aujourd'hui en Inde. Ils se composent de sociétés différentes et se distinguent aussi par la diversité de leurs langues. Beaucoup d'Adivasi qui vivent dans les villages partagent, au sein de la communauté, des coutumes fondées sur un lien étroit avec la nature et la terre, une religion qui s'exprime dans tous les aspects de la vie, des danses, de la musique et des fêtes traditionnelles.

(Cf. www.adivasi-koordination.de)

Droits fonciers des Adivasi

Près de 90 pour cent des Adivasi (80 millions de personnes) continuent de vivre dans des régions rurales. Des formes ancestrales d'agriculture, d'élevage extensif, de chasse ainsi que l'utilisation des ressources de la forêt contribuent aujourd'hui encore à assurer les bases alimentaires et existentielles de nombreuses communautés Adivasi. L'accès à

la terre, à la forêt et à l'eau est donc une condition essentielle pour le développement des Adivasi. La Constitution indienne essaie dans une certaine mesure de tenir compte de cette situation. La cinquième annexe à la Constitution en particulier (Fifth Schedule; article 244.1) fixe des limites strictes pour le transfert des terres et l'exploitation par des tiers dans les zones tribales des Adivasi (scheduled tribes) et les zones répertoriées (scheduled areas). Il n'est possible d'exproprier les Adivasi de certaines terres que dans des cas exceptionnels et sur la base de la loi. Grâce à l'introduction des Panchayats en 1996 – un organe d'autogestion traditionnel – l'autonomie des communautés Adivasi a été renforcée sur le plan juridique formel. Toute intention d'utilisation par des tiers dans les zones répertoriées nécessite l'accord de l'assemblée du village (Gram Sabha). La loi sur les forêts en vigueur depuis 2008 permet inversement aux Adivasi et aux autres groupes de population autochtones locaux d'utiliser les ressources de la forêt à des fins de subsistance, même dans les réserves d'animaux sauvages et les parcs naturels soumis sinon à des interdictions d'exploitation strictes.

Entre les exigences de la loi et la réalité de la société, l'écart est toutefois immense. Les dispositions de la cinquième annexe ne sont pas appliquées dans tous les Etats et les peuples Adivasi ne sont pas tous répertoriés au sens juridique (scheduled). L'interdiction de transférer la propriété de la terre à des non-Adivasi est souvent contournée par des opérations hypothécaires. Les fondements même des droits fonciers des Adivasi sont déjà fragiles sur des points décisifs du domaine juridique formel. Par ailleurs, la spoliation des terres, l'expulsion, les décisions manipulées ou achetées des conseils de village annulent dans les faits de nombreux droits. L'extraction minière, les barrages, les projets d'industrialisation, les plantations ou les parcs nationaux ont chassé de chez eux près de 20 millions d'Adivasi; certains ont même été déplacés plusieurs fois. Un quart d'entre eux seulement a reçu une indemnité appropriée.

Les conflits liés au complexe de barrages de la Narmada, le projet de barrage de Polavaram, les projets de barrages colossaux dans le Nord-Est de l'Inde ainsi que les projets d'implantations industrielles et le réaménagement des parcs naturels montrent qu'aujourd'hui encore, les droits des Adivasi ne sont pas satisfaits dans de nombreux cas. Car la « société moderne » perçoit souvent les Adivasi et leurs droits fonciers comme un obstacle au développement de l'Inde.

Le bilan des droits fonciers des Adivasi parvient à des constats plutôt dramatiques: il n'a pas été possible d'empêcher la destruction de l'existence de nombreux Adivasi. La politique de développement de l'Inde est malheureusement soutenue aussi par les pays européens. C'est ainsi qu'une revendication centrale des représentants des Adivasi face à l'étranger est la suivante: il faudrait instaurer des procédures d'arbitrage des conflits sous contrôle international, comme les prévoit la Convention de l'OIT 169 ou la mise en œuvre concrète de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples indigènes en Asie aussi. De plus, il faudrait réaliser des études de compatibilité qui associeraient les Adivasi aux décisions dès le départ et respecteraient les droits humains fondamentaux.

(Cf. « Landrechte der Adivasi in Indien. Der kulturelle und soziale Bestand der Adivasi steht auf der Kippe », Theodor Rathgeber, 2009)

Le système des castes en Inde

Le terme « caste » vient du mot portugais « casto » (pur, chaste). Les Portugais, anciens colonisateurs de l'Inde, essayèrent ainsi de nommer un phénomène de séparation et de classement hiérarchique des groupes de la société qu'ils ne connaissaient pas dans leur culture. « Caste » est donc une appellation venue de l'extérieur, tandis que le système lui-même est d'origine indienne. Les catégories indiennes se nomment jati et varna.

La jati (genre ou racine) désigne les groupes de la population que l'on trouve aujourd'hui en Inde et qui interviennent dans les interactions quotidiennes. Dans le recensement de la population de 1881, quand les maîtres coloniaux britanniques se mirent à faire un relevé systématique de l'Inde, on comptait presque 2000 de ces castes. Le varna (couleur) désigne en revanche les castes issues de la mythologie. Selon la mythologie, le premier homme Purusha était à l'origine de quatre varna: de sa bouche naissaient les Brahmanes (prêtres), de son épaule, les Kshatriyas (guerriers), de sa cuisse les Vaishyas (marchands) et de la plante du pied les Shudras (domestiques). Les Brahmanes sont donc au sommet de la hiérarchie. Les Shudras forment la catégorie inférieure dans ce schéma dont les « sans caste », considérés comme encore inférieurs, sont exclus. Les Adivasi font partie des sans caste.

Du point de vue sociologique, le système indien des castes repose, selon le philosophe Célestin Bouglé, sur trois piliers: (1) la séparation des groupes en particulier en ce qui concerne le mariage et la nourriture, (2) une division du travail héréditaire et (3) la hiérarchie. Se référant à cette théorie, l'ethnologue Louis Dumont relève que ces trois principes reposent sur l'opposition « pur »/« impur ». La séparation entre les castes « plus pures » et les castes « moins pures » sur le plan rituel constitue la base de la hiérarchie des castes, comme l'interdiction de se marier avec des « moins purs » ou la distinction entre les métiers « impurs » comme la tannerie et les métiers « purs » comme la fonction de prêtre. En outre, le contact avec les « impurs » est considéré comme contaminant et nécessite des rituels de purification plus ou moins compliqués. Les Brahmanes et les « intouchables » constituent les antipodes du système des castes.

(Cf. www.bpb.de/internationales/asien/indien/44414/kastenwesen)

Land Grabbing/accaparement des terres, confiscation des terres

A l'échelon planétaire, des investisseurs sont en train d'acheter les grandes surfaces de terres cultivables encore disponibles. Au cours de ces dernières années, des millions d'hectares de terre ont été vendus ou donnés en fermage pour des décennies en Asie, en Afrique, en Amérique latine ainsi qu'en Russie et en Australie. Ceux qui critiquent cette tendance de portée mondiale parlent de « land grabbing ». L'expression anglaise peut être traduite littéralement par « accaparement des terres ». On parle aussi de « mainmise sur les terres » ou de « confiscation de terres ». Il s'agit de transactions commerciales au moyen desquelles des acteurs à l'échelon de l'Etat ou des investisseurs privés acquièrent de grandes surfaces de terres sur des territoires étrangers, surtout dans les pays en développement et les pays émergents. Cette expression est connotée négativement en premier lieu en raison du fait que les transactions concernant de vastes surfaces de terres cultivables violent souvent les droits fonciers des petits paysans autochtones ou les chassent même de leurs terres. Ceux qui sont contraints de quitter leur terre n'ont souvent pas d'autre alternative que de se diriger vers la périphérie des grandes villes où ils luttent pour survivre sans filet de sécurité.

(Cf. INKOTA-netzwerk, Land Grabbing, Infoblatt Welternährung, mars 2010)

Qu'est-ce qui permet l'accaparement des terres ?

Dans de nombreux pays, la population est exclue des négociations que conduisent les gouvernements avec les investisseurs internationaux. Les négociations ont lieu en catimini et la population est placée devant le fait accompli. Les petits paysans qui cultivent leurs terres depuis des générations ne possèdent souvent pas de titre de propriété. Dans de nombreux pays, il n'y a pas de bureau du cadastre susceptible de délivrer des titres de propriété. Il est donc rare qu'il existe des documents valables qui pourraient confirmer les droits à la terre. Longtemps, de tels documents n'étaient pas nécessaires car il y avait

suffisamment de terres disponibles. Mais aujourd'hui, les petits paysans, les nomades, les éleveurs et les pêcheurs se trouvent menacés à différents endroits du monde et ils craignent de perdre leur terre car elle suscite soudain de l'intérêt sur le marché international. Par ailleurs, les personnes qui vivent sur les terres vendues par les gouvernements font souvent partie de la couche sociale inférieure de la population ; elles ne disposent donc d'aucun moyen ou de moyens très faibles (instruction, argent, pouvoir) pour défendre leurs droits. Ces petits paysans doivent quitter leur terre et sont témoins de la façon dont ceux qui ont du pouvoir la convertissent en une grosse somme d'argent. Pour prévenir les mouvements de résistance, on leur promet des emplois et une meilleure infrastructure.

Les conséquences de l'accaparement des terres

Les personnes chassées de leur terre ont perdu le plus souvent les bases de leur alimentation. Les petits paysans n'ont plus de terre à cultiver, les éleveurs ne peuvent plus faire paître leurs vaches nulle part et les pêcheurs n'ont plus accès au cours d'eau. Quant aux sources d'eau utiles au bétail et aux gens, on en bloque l'accès. Le fait de leur refuser l'accès à la terre et à l'eau plonge beaucoup de gens dans la pauvreté et la faim. En 2009, le nombre d'affamés a augmenté pour atteindre 1.2 milliards de personnes. Cette crise est aggravée par la pratique du land grabbing.

La situation est similaire dans de nombreuses régions du monde : au Brésil, 0,3 pour cent de la population possèdent 45 pour cent de la surface cultivable tandis que 5 millions de familles ne possèdent rien. Au cours de ces 15 dernières années, 35'000 familles ont été chassées de leur terre en raison de la culture de canne à sucre à des fins commerciales, 150'000 personnes ont perdu du même coup leurs bases de subsistance. Au Pérou, 70 pour cent de la région amazonienne sont subdivisés en zones d'extraction du pétrole et ces dernières se trouvent sur sol indigène. Les déplacements forcés concernent 350'000 indigènes. En Inde, dans l'Etat d'Andhra Pradesh, 55 pour cent de la population rurale sont sans terre et donc marqués par la faim et la pauvreté.

Certains des paysans chassés de leur terre tentent leur chance dans les grandes villes et se retrouvent dans les quartiers périphériques miséreux. Leur nouvelle vie n'est plus faite alors que de pauvreté, de chômage, de maladies et de faim. Certains réussissent à émigrer dans un pays un peu mieux loti du point de vue économique ou se risquent même en Europe ou en Amérique. Mais là aussi, les perspectives d'avenir des déracinés ne sont guère meilleures. Il leur manque le niveau de formation nécessaire pour avoir la possibilité de bâtir une nouvelle vie dans un pays industrialisé. Ne pas posséder de terre signifie donc dépendance, pauvreté et, surtout, faim. Posséder de la terre représente aussi une identité culturelle et sociale.

(Cf. Rima Hanano, RESET-Redaktion, 2009)

La lutte contre l'accaparement des terres

Malgré les rapports de force inégaux entre les investisseurs internationaux et la population rurale, les protestations contre l'accaparement des terres se multiplient. Tout autour du globe, beaucoup de personnes concernées et de personnes engagées s'opposent à ces pratiques et demandent que les droits fonciers soient mis en œuvre de manière équitable. Ekta Parishad est l'un des nombreux mouvements qui défendent les droits de la population rurale en Inde et se mobilisent contre l'accaparement des terres.

Cette résistance n'est pas menée seulement par des privés, des mouvements sociaux ou des ONG ; des membres du gouvernement plaident eux aussi en faveur d'une répartition équitable des terres : afin de désamorcer les conflits, des directives internationales volontaires ont été formulées en mai 2012 à Rome à propos de l'utilisation des terres et des investissements. Des experts, des gouvernements, des représentants de l'industrie et des

associations paysannes ont négocié ensemble sous la conduite de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO. Ce document de 35 pages réclame des bases de transaction équitables. Les investisseurs ont entre autres l'obligation de tenir compte des structures de propriété traditionnelles, même en l'absence de titres de propriété; ils doivent empêcher le pillage des ressources, encourager le développement durable, respecter les droits des femmes et les droits du travail. Ce document est très détaillé. Son désavantage: il n'est pas contraignant et n'a pas force de loi (Cf. Der Bund, 29.5.2012).

Ekta Parishad

Le mouvement citoyen Ekta Parishad (« union solidaire ») mène depuis une vingtaine d'années une résistance non-violente au sens de Gandhi. Ekta Parishad – fondé en 1990 – est un réseau composé d'institutions et de personnes. Ce mouvement populaire est actif aujourd'hui dans huit Etats indiens. Il opère depuis plusieurs centres et organise le travail des militant-e-s de la base aux côtés d'ONG reconnues. Un comité national coordonne la stratégie générale avec le soutien de « state committees » dans les différents Etats membres.

Ekta Parishad a énormément gagné en importance ces dernières années. Ce mouvement compte près de 12'000 militant-e-s bénévoles et touche 80 millions de personnes parmi les plus pauvres de l'Inde (Cf. www.millionscanwalk-film.com).

Ce mouvement basé sur l'idée de l'entraide se fonde sur l'engagement de très nombreux hommes et femmes qui consacrent leur temps à cette tâche importante et sont généralement issus de villages pauvres. Ces personnes sont formées à la résistance non-violente et au travail d'organisation; elles peuvent suivre des cours au centre CESC (« Centre for Socio-Cultural Interaction ») dans le Sud de l'Inde et reçoivent au besoin une modeste rémunération ou une bourse. Ces militant-e-s sont soutenus par les chefs des villages et des bénévoles qui se considèrent eux-mêmes comme des membres et des représentants d'Ekta Parishad. Le mouvement proprement dit ainsi que les marches de protestation organisées dans ce cadre s'inscrivent dans la tradition de la mobilisation et de la résistance non-violente de Mahatma Gandhi. Ekta Parishad a ainsi organisé ces dernières années avec succès plusieurs marches collectives (padyatras) efficaces. Un padyatra s'organise lorsque des militants sociaux discutent des problèmes locaux des villageois et répertorient les injustices sociales pour leur donner une formulation juridique. Alors, ils se déplacent de village en village. C'est le début d'une marche qui se dirigera vers le chef-lieu le plus proche. Les plaintes recueillies sont réunies en plainte collective. Les plaintes en chaîne obligent le gouvernement à agir.

Ekta Parishad lutte pour l'accès des plus démunis aux ressources qui leur sont indispensables: la terre, l'eau et la forêt. Or ces biens se raréfient en raison de l'industrialisation croissante. Le travail d'Ekta Parishad inclut aussi la libération des serfs d'une longue servitude (« bonded laborers »), le renforcement des communautés villageoises et la protection des sociétés tribales ainsi que l'organisation de groupes d'épargne locaux gérés par des femmes (« micro credit systems »).

Ekta Parishad assure son financement grâce aux cotisations modestes de ses membres et reçoit, pour ses projets, le soutien d'organisations internationales; il faut citer notamment la Ford Foundation (USA), OXFAM (UK), NOVIB (NL), Christian Aid (UK), Concern (Irlande) ou Swissaid et Solifonds (CH). En Suisse, l'association CESC soutient aussi le travail d'Ekta Parishad depuis 1995. Le mouvement Ekta Parishad est dirigé par Rajagopal P.V. qui jouit d'une grande considération dans la société indienne et jusqu'au niveau du gouvernement (voir également plus bas les informations concernant Rajagopal P.V.)

(Cf. Association Cesci, www.cesci.ch)

Marches pacifiques – les chemins de la non-violence

Le mouvement Ekta Parishad est connu pour ses marches non-violentes destinées à attirer l'attention sur les droits des sans-terre et à demander au gouvernement d'agir. Ces marches collectives non-violentes (« padyatra ») s'inscrivent dans la tradition de la fameuse « marche du sel » de Gandhi : avant l'accession de l'Inde à l'indépendance, les Britanniques frappaient le sel indien d'une taxe élevée, afin de pouvoir vendre cher le sel importé. Le 12 mars 1930, Gandhi a entrepris sa « marche du sel » afin de s'opposer à l'impôt sur le sel et au monopole des maîtres coloniaux sur le sel. Accompagné de ses partisans, il est parti d'Ahmedabad pour se diriger vers Dandi, une ville au bord de l'océan, à 385 km de distance. En cours de route, de nombreuses personnes se sont jointes à la marche quand elle traversait les villages et les villes. Au bout de 24 jours, la marche est arrivée à destination. Alors, Gandhi a montré aux gens comment on pouvait obtenir du sel à partir de l'eau. Il a démontré clairement ainsi que les Indiens pouvaient produire leur propre sel sans devoir payer la taxe élevée sur le sel. Plus de 50'000 Indiens qui avaient suivi l'exemple de Gandhi se sont fait arrêter pour désobéissance civile. Mais la pression de la population est devenue si forte que les maîtres coloniaux britanniques ont perdu leur pouvoir. A partir de mars de la même année, le sel indien a pu être vendu sans taxe. La « marche du sel » est considérée depuis lors comme une étape décisive sur le chemin de l'indépendance de l'Inde.

Le mouvement Ekta Parishad s'inscrit dans cette tradition : les marches collectives non-violentes font partie de ses moyens les plus efficaces. Ces marches sur le territoire indien qui se sont déroulées parfois pendant des mois ont valu par le passé à Ekta Parishad des succès importants dans la lutte pour permettre aux plus pauvres d'acquérir davantage de droits. « Jan Satyagraha » en 2012 et « Janadesh » en 2007 font partie des marches les plus importantes.

En octobre 2007, près de 25'000 personnes venues de différentes régions du pays ont parcouru 350 km sur la National Highway (route nationale), de Gwalior à Delhi. Cette marche, « Janadesh », avait pour but de demander au gouvernement des points concrets de la réforme agraire ; bien qu'inscrits dans la loi depuis l'indépendance, ces points n'avaient jamais été mis en œuvre. Le dernier jour de la marche, le ministre du développement rural, Manmohan Singh, a annoncé la constitution d'un comité national de la réforme agraire et a accepté les points suivants :

- La création d'une task force (force opérationnelle) pour mettre en œuvre les réformes agraires au niveau du gouvernement, avec le concours de représentants d'Ekta Parishad et d'autres ONG
- Des dispositifs de guichets uniques afin de permettre aux pauvres de régler en une seule fois, à un seul guichet, les questions de certificats, de transfert des biens, etc.
- Des tribunaux rapides afin de régler en peu de temps les conflits de propriété foncière
- L'interdiction de chasser les Adivasi (aborigènes) des terres où ils vivent

Le « Jan Satyagraha » (Marche de la justice) s'est déroulé en 2012. Partie de Gwalior, cette marche a parcouru en deux semaines environ les 400 km qui la séparaient de Delhi, la métropole. La foule des marcheurs s'étendait sur une longueur de 10 km. Le but principal des cent mille militant-e-s était d'exiger du gouvernement qu'il respecte les promesses non tenues. Les paysans sans terre demandaient des terres, les aborigènes des forêts le droit de vivre comme chasseurs et cueilleurs en utilisant les ressources de la forêt.

Cette marche pacifique imposante d'Ekta Parishad a mis le gouvernement sous pression. Au terme de longues négociations entre le gouvernement et Rajagopal P.V., le gouvernement a fini par accepter. Le 11 octobre, 50'000 marcheurs et marcheuses ont vécu un moment historique : à Agra, à quelques kilomètres de Delhi, le ministre du développement rural,

Jairam Ramesh, a remis aux responsables du « Jan Satyagraha » l'accord signé et souligné sa volonté de s'investir personnellement pour la mise en oeuvre de la feuille de route acceptée et des conditions-cadre institutionnelles qui l'accompagnaient.

(Cf. www.ektaparishad.com/www.cesci.ch).

Les nouvelles lois revendiquées garantissent la protection et les bases de subsistance des Adivasi. Les requêtes suivantes avaient été formulées et ont été acceptées par le gouvernement :

- Les sans-terre et les sans-abri obtiennent du terrain constructible et cultivable.
- La femme mariée peut acquérir ou posséder un terrain, même seule (sans homme).
- En cas de conflits concernant un terrain, il est prévu de mettre en place des procédures rapides. Une assistance juridique gratuite est assurée.
- La loi de 2006 sur les droits des Adivasi concernant la forêt devrait être enfin mise en application.
- Le gouvernement central oblige les Etats indiens à appliquer les accords.

Une task force – composée de membres du gouvernement central indien et du mouvement Ekta Parishad – surveille la mise en application. Six mois après la fin du « Jan Satyagraha », 70 % des accords étaient approuvés par le gouvernement central. Un an après la fin du « Jan Satyagraha », 80 % des revendications étaient adoptées par le gouvernement central au niveau législatif et dans les commissions des Etats membres. Pour que l'application ait lieu dans tout le pays, jusqu'au niveau des communes, il s'agit de maintenir la pression ces prochaines années.

(Cf. www.millionscanwalk-film.com)

Rajagopal P.V.

Né en 1948, Rajagopal P.V. défend depuis sa jeunesse les groupes de la population défavorisés et œuvre inlassablement dans l'esprit de Gandhi avec les intéressés pour améliorer les conditions de vie des pauvres de son pays. Dans sa jeunesse, il a suivi une formation pour devenir danseur de kathakali ; par la suite, il a fréquenté une haute école d'agriculture dans un ashram de Gandhi, c'est ce qui l'a sensibilisé aux problèmes de la population rurale. Il allie l'engagement social, des connaissances solides et des activités artistiques dans sa résistance obstinée contre les dysfonctionnements de la société indienne ; tous les aspects de son travail sont marqués par le principe de la non-violence défendu par Gandhi.

Rajagopal P.V. est la figure majeure dans laquelle se reconnaît le mouvement Ekta Parishad. Lors des opérations de grande envergure, il est toujours présent en première ligne comme inspirateur ; il est également respecté et estimé au plus haut niveau du gouvernement comme négociateur. Il occupe aussi la fonction de « vice-président » de la « Gandhi Peace Foundation ».

(Cf. Association de soutien Cesci, www.cesci.ch)

Droits humains – le droit à l'alimentation et à la terre

Les droits humains sont des droits valables pour chaque personne. Les 30 articles sont consignés dans la « Déclaration universelle des droits de l'homme » (DDH) qui a été élaborée par la Commission des droits de l'homme de l'ONU et adoptée en 1948. La plupart des pays du monde (193) ont signé la DDH. Le but fondamental de la Déclaration des droits de l'homme est de protéger la dignité humaine face à l'arbitraire de l'Etat. Ce

droit revient à chaque personne en sa qualité d'être humain et est inaliénable, inviolable et indépendant de la nationalité.

Le droit à l'alimentation est l'un des droits humains les plus importants. Chaque être humain doit avoir la possibilité de se nourrir. Soit en produisant lui-même sa nourriture soit en ayant un travail convenablement rémunéré qui lui permet de se nourrir et de nourrir sa famille. Chaque personne a donc le droit à la fois moral et juridique de pouvoir se nourrir dignement.

Sur la base du droit à l'alimentation, les Etats s'engagent a) à renoncer à des mesures qui ont pour effet que les gens ne peuvent plus se nourrir (par ex. chasser des familles paysannes de leurs terres), b) à empêcher que l'accès existant à la nourriture soit entravé (par ex. protection des petits paysans contre l'« accaparement des terres »), c) à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'accès à la nourriture (par ex. par des réformes agraires, de manière à ce que les sans-terre obtiennent eux aussi des terres).

(Cf. www.painpourleprochain.ch)

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. [...] » (Déclaration universelle des droits de l'homme, Art. 25)

Autres informations générales et images sur le site www.millionscanwalk-film.com

SUGGESTIONS DIDACTIQUES

Public visé

Degré secondaire II, école professionnelle, formation des adultes

Les suggestions doivent être adaptées au niveau de la classe des apprenant-e-s, ce qui influence aussi la durée du travail (le temps qu'il faudra investir).

Compétences

Les activités proposées contribuent à l'acquisition de différentes compétences transversales:

- Analyse critique : la capacité de mener une réflexion critique sur le contexte de vie des Adivasi en Inde.
- Changement de perspective : la capacité de se placer hypothétiquement dans la situation d'une personne vivant en Inde.
- Valeurs : la capacité de décrire ses propres valeurs et d'y réfléchir, de mettre en parallèle ses valeurs personnelles et celles des autres et de les soumettre à un examen critique.
- Réflexion sur soi : la capacité de réfléchir sur son comportement personnel et de concevoir de nouvelles manières de voir et d'agir.
- Compétences méthodologiques : la capacité d'effectuer des recherches sur un nouveau domaine thématique, de s'approprier des connaissances et de travailler avec d'autres apprenant-e-s.

Objectifs d'apprentissage

Les apprenant-e-s

- sont informés sur le contexte de vie de la population sans terre en Inde.
- Mènent une réflexion sur les conséquences écologiques, sociales et économiques que l'accaparement des terres peut avoir pour les Adivasi en Inde.
- Connaissent le mouvement social « Ekta Parishad » et son travail.
- Réfléchissent sur les méthodes de la résistance non-violente.
- Connaissent les droits de l'homme et les mettent en relation avec leur propre vie et la situation des Adivasi en Inde.
- Identifient les possibilités qu'ils ont d'apporter une contribution à la justice sociale.

Fiches pratiques et documents à photocopier

Fiche pratique 1	Portraits (2 p.)
Document à photocopier 1	Portraits (2 p.)
Document à photocopier 2	Photos (2 p.)

SUGGESTION 1 : LES ADIVASI ET L'ACTION DU MOUVEMENT EKTA PARISHAD

Objectifs :

Les apprenant-e-s connaissent le mouvement social Ekta Parishad et son action dans le contexte de la marche collective «Jan Satyagraha» en 2012. Les apprenant-e-s s'intéressent aux conditions de vie des Adivasi en Inde et mènent une réflexion sur leurs valeurs personnelles sous l'angle de la justice sociale.

Avant de voir le film

De quoi est-il question dans ce film ?

- Pour entrer dans le sujet, regarder éventuellement la bande-annonce du film (sur www.millionscanwalk-film.com)
- Qui est le mouvement Ekta Parishad ?
Lire/fournir les informations succinctes sur le mouvement Ekta Parishad et la marche (voir les informations générales).
- Qui sont les Adivasi ?
Lire/fournir les informations succinctes sur les Adivasi (voir informations générales). Ensuite, discussion et recherche : comment se présente le système hiérarchique dans la société chez nous ? Sur quoi est-il basé ? Quelles sont les bases légales chez nous pour protéger les gens contre les situations de détresse/la pauvreté (par ex. aide sociale, fondations, etc.) ?
- Où la marche collective «Jan Satyagraha» se déroulait-elle et d'où venaient les participant-e-s ?
Localiser les villes et les Etats dont il est question dans le film sur une carte géographique de l'Inde (Villes : Gwalior, Agra, Delhi, Etats : Odisha, Madhya Pradesh, Tamil Nadu) et indiquer en couleur la distance parcourue par la marche. Après avoir vu le film, étudier une nouvelle fois la carte, la compléter et comparer la situation géographique à l'aide d'une carte du pays des apprenant-e-s.
(Sources possibles pour les cartes géographiques : www.worldmapfinder.com)

Après avoir vu le film

- Que fait le mouvement Ekta Parishad ?
Par groupes, noter les buts et les stratégies d'action d'Ekta Parishad. Noter en particulier les explications de Rajagopal P.V. (Utiliser évent. à cet effet les informations générales et les liens).
- Que disent les personnes dans le film ?
Fiche pratique 1 «Portraits» : noter en groupes les propos tenus par les personnes dont le film fait le portrait : qu'est-ce qui les motive à prendre part à la marche ? Quel est leur contexte de vie ? Ensuite, mettre en parallèle les informations consignées et le document à photocopier 1 «Portraits» et les compléter au besoin. Les participant-e-s peuvent rédiger en plus leur propre portrait en apportant des réponses à des questions comme : quelles sont les valeurs qui comptent pour moi ? Que signifie pour moi la justice ? Pour quelle justice serais-je prêt-e à me mobiliser, respectivement pour quelle cause me suis-je déjà investi-e ?
Autre possibilité : copier les portraits sur des feuilles séparées et les répartir dans la salle. Chaque petit groupe travaille sur l'un des portraits. Dans une case laissée vide, un groupe fait le portrait d'une figure antagoniste : par ex. un investisseur étranger, le directeur d'une entreprise de construction ou d'extraction minière, le responsable d'un projet de construction de barrage, un policier, etc.. Chaque groupe

choisit quelqu'un pour interpréter la personne dont il a dressé le portrait. Le reste du groupe sert de public. Ensuite, on organise une discussion comme elle aurait pu avoir lieu durant la marche collective. Questions à discuter : quel devrait être l'avenir de l'Inde ? Quels sont les résultats souhaités à l'issue de la marche ? But : signature d'un document par chaque partie. Evaluation de la discussion en plénum : quelles sont les parties qui enregistrent un succès ? Pourquoi ? Comment les parties ont-elles négocié ? Quelles étaient les stratégies ? Des alliances se sont-elles formées ou y a-t-il eu des changements d'opinion ? A quel point l'opinion personnelle correspond-elle à la position de la personne dont le portrait a été dressé ?

SUGGESTION 2 : IMPORTANCE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET EFFETS DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES

Objectifs :

Les apprenant-e-s réfléchissent à la question de la propriété foncière et à l'accaparement des terres. Ils étudient l'importance de la propriété foncière pour les gens en Inde et la portée de la propriété foncière et du droit de séjour dans leur propre pays. Les apprenant-e-s examinent les effets de l'accaparement des terres sous l'angle des trois dimensions (écologique, économique et sociale) du développement durable ; ils conçoivent et définissent des moyens d'action possibles.

Avant de voir le film

- Que signifie accaparement des terres ?
Lire/transmettre de courtes informations concernant l'accaparement des terres (voir informations générales). Discussion : quelle est l'importance de la propriété foncière et du droit de séjour pour notre vie quotidienne et pour la société dans laquelle nous vivons ? Y a-t-il, dans notre pays, des gens qui n'ont pas accès ou ont difficilement accès à la propriété foncière et au droit de séjour ? Pour alimenter la discussion, il est possible de consulter des articles de presse ou d'autres informations concernant les gens du voyage dans notre pays.
- Répartition du travail durant la projection du film :
Les personnes dont le film dresse le portrait ainsi que le commentateur informent sur les effets sociaux, écologiques et économiques de l'accaparement des terres. Consigne : former trois groupes. Chaque groupe se concentre, en regardant le film, sur l'impact social, écologique ou économique de l'accaparement des terres et de l'expulsion. Chacun note ses observations.

Après avoir vu le film

- Quelles sont les conséquences de l'accaparement des terres ?
Les apprenant-e-s forment trois groupes et partagent leurs constats. Les informations tirées du film seront complétées par d'autres sources (cf. informations générales, liens et autres documents). Selon la méthode du puzzle, une personne de chaque groupe rejoint un nouveau groupe. Dans les nouveaux groupes, les informations sont mises en commun. Questions complémentaires pour une discussion en groupe : quel est le lien entre notre vie, notre manière d'agir et la situation en Inde ? Quels moyens avons-nous d'influencer positivement la situation du point de vue écologique, social et économique ? Que sommes-nous prêts à faire ? Pourquoi/pourquoi pas ?
- Si les apprenant-e-s ont lu des articles de presse concernant les gens du voyage :

comparer la situation des Adivasi aux conditions de vie des gens du voyage dans notre pays. Quels points communs et quelles différences peut-on relever (par ex. concernant la discrimination, le droit foncier/le droit de séjour, le mode de vie, etc.)

SUGGESTION 3 : RÉSISTANCE NON-VIOLENTE

Objectifs :

Les apprenant-e-s réfléchissent aux différentes dimensions de la violence et de la non-violence, analysent ce qu'ils associent personnellement à cette thématique et en font part au groupe. Les apprenant-e-s s'informent et s'interrogent sur l'oppression des Adivasi en Inde et découvrent des formes possibles de résistance non-violente. En utilisant des moyens créatifs, ils développent des formes de résistance non-violente.

Avant de voir le film

- Que signifie violence, respectivement non-violence ?
Disposer dans la salle deux affiches intitulées « Violence » et « Non-violence ». Demander aux apprenant-e-s de compléter les affiches selon la méthode du « dialogue muet » (les participant-e-s notent sans parler les réflexions personnelles que suscite le mot. Ce qui est écrit peut être commenté par écrit par une autre personne.) Analyse en plénum.
Autre variante : au lieu d'écrire, les apprenant-e-s dessinent/réalisent un collage. Comment se présente un « monde de violence » ? Comment se présente un « monde sans violence » ?
- Comment peut-on résister de manière non-violente ?
Choisir sur l'affiche « violence » certaines notions ou certains éléments dessinés et concevoir ensemble des idées quant aux stratégies de résistance non-violente à appliquer face à cette forme de violence. Dans un premier temps, ces idées peuvent se traduire de manière purement créative sous la forme d'un dessin, d'un symbole. Analyse : est-il possible de tirer de ce travail créatif des formes d'action pour la situation réelle ? Lesquelles ?

Après avoir vu le film

- A quels types de violence les Adivasi sont-ils confrontés en Inde ?
Réaliser trois affiches intitulées « violence écologique », « violence économique », « violence sociale ». Par groupes, rassembler des informations tirées du film se rapportant à ces trois domaines. Quelle violence écologique, économique et sociale voit-on dans le film ? Quelles sont les conséquences des incidents violents qui se produisent ? Comparer ce travail, le cas échéant, avec les affiches réalisées avant de voir le film. Y a-t-il des aspects de la violence qui sont nouveaux/qui n'étaient pas connus auparavant ? Pourquoi ?
- Quelle forme de résistance non-violente le mouvement Ekta Parishad pratique-t-il ?
Discussion : comment se caractérise la non-violence dans la stratégie d'Ekta Parishad ? Y a-t-il éventuellement des aspects qui ne sont pas entièrement non-violents ? Pourquoi/Pourquoi pas ?
- Quelles formes de résistance non-violente existe-t-il ?
Réunir des informations sur la résistance non-violente (cf. liens). Par petits groupes, identifier un conflit de société (actuel) dans lequel le recours à la résistance non-violente

pourrait valoir la peine (par ex. guerre, renvoi injustifié de réfugiés, discrimination sur le lieu de travail, violence envers les enfants, ...; il serait judicieux de choisir des conflits situés dans l'environnement direct des apprenant-e-s). Chercher ensuite des idées personnelles pour une résistance non-violente ou une nouvelle forme de manifestation (Chercher aussi des sources d'inspiration sur Internet).

Suggestions pour aller plus loin

Avant de voir le film

- Les images que l'on a dans sa tête: disposer les photos dans la salle (cf. document à photocopier 2). Les apprenant-e-s notent les mots qui leur viennent à l'esprit à leur propos. Consigne durant la projection du film: retrouver la même image dans le film et noter des informations à son sujet. Après avoir vu le film: compléter les termes mis en association avec la photo par ce qu'on a vu dans le film, puis rédiger un texte.
- Résistance non-violente: en s'inspirant des méthodes théâtrales d'Augusto Boal, les apprenant-e-s forment par petits groupes plusieurs « statues humaines » qui représentent l'oppression et la violence. Les personnes sont ainsi « modelées » pour produire des images immobiles de l'oppression et de la violence ou du pouvoir/de l'impuissance. Dans un second temps, on essaie de transformer l'image immobile et de la faire quitter la position de victime, de manière à ce que la « statue humaine » n'évoque plus d'image d'oppression et de violence. Un groupe est chargé d'observer l'autre et d'analyser: qu'est-ce qui a changé dans la statue et pourquoi? Comment cette situation pourrait-elle être transposée dans la réalité? Question posée aux « statues »: comment ce qu'elles ressentaient a-t-il changé quand le rôle se modifiait? Pourquoi?
- Gandhi: lire la biographie de Mahatma Gandhi (voir informations générales). Qu'est-ce que Gandhi a réussi à obtenir? Comment Gandhi a-t-il poursuivi et atteint ses objectifs?
- Ekta Parishad: lire les informations sur Ekta Parishad et Rajgopal P.V. (Cf. informations générales). Quels sont les buts d'Ekta Parishad et qui défend-il? Quel est le rôle de Rajgopal P.V.?
- Parallèles entre Gandhi et Ekta Parishad: lire la biographie de Mahatma Gandhi ou en transmettre les points essentiels, puis rassembler les informations sur Ekta Parishad fournies par le film. Travail en groupes: qu'est-ce que Gandhi a réussi à obtenir? Comment Gandhi a-t-il poursuivi et atteint ses objectifs? Quels parallèles y a-t-il avec le mouvement Ekta Parishad?
- Droits de l'homme: étudier les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme (Cf. www.humanrights.ch). Classer les droits de l'homme dans un certain ordre en fonction de ses priorités personnelles. Discussion: quel est le droit de l'homme le plus important pour moi personnellement? A quel droit est-ce que je ne pourrais pas renoncer? Pour quel droit serais-je prêt-e à « me battre », s'il m'était refusé? Quelle serait ma « lutte »?

Après avoir vu le film

- Marches collectives: comparer les distances parcourues par les marches collectives aux données géographiques de notre pays (par ex. à l'aide d'images par satellite/google maps). Discussion: que représenterait dans notre pays une marche collective d'une longueur et d'une taille similaires? Quels aspects seraient différents et pour quelles raisons? Serait-on prêt à se lancer dans une opération aussi éprouvante? Pour quels objectifs? Recherche: quelles sont les manifestations sous forme de marches

qui ont eu lieu dans notre propre pays? Quels étaient les objectifs et les succès de ces manifestations? Quelles possibilités y a-t-il, dans notre propre pays, de se mobiliser pour la justice? Prendre note des informations et les mettre en commun.

- Données politiques: recherche & discussion: la stratégie d'Ekta Parishad a-t-elle un lien avec les données politiques de l'Inde? En quoi la situation (politique) de la population pauvre en Inde se distingue-t-elle de la nôtre? Sur quel soutien social et juridique la couche de la population la plus pauvre peut-elle compter dans notre pays? Comment se présente la mise en application dans la réalité? (Pour la Suisse: Cf. le sujet « Pauvreté en Suisse » sur le site www.caritas.ch)
- Janadesh 2007: Recherche: quels étaient les buts du Janadesh 2007? Quelles étaient les revendications et quels sont les résultats obtenus? (Voir informations générales et Internet) Quels sont les liens entre Janadesh et Jan Satyagraha?
- Droits humains: (La condition préalable à cette activité, c'est d'avoir réalisé l'activité préparatoire sur les droits humains). Reprendre ce qui a été dit durant la discussion préparatoire et comparer avec les conditions de vie des personnes dont le film dresse le portrait: pour quels droits les Adivasi luttent-ils? De quels droits humains sont-ils privés? Pourquoi?
- Personnalités célèbres: étudier les biographies de personnes qui se sont consacrées à la lutte non-violente (par ex. Martin Luther King, Rosa Parks, Nelson Mandela, Wangari Maathai, etc.). Comparer ces biographies et ce que ces personnalités ont obtenu. En quoi ces démarches sont-elles différentes du travail de Rajagopal P.V.? Quelles sont les similitudes?
- Institutions: Recherche à effectuer autour de nous: quelles sont les institutions, chez nous, qui se consacrent à la résistance non-violente?
- Contribution personnelle: choisir un article de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Chacun-e note des réponses à la question: quelle contribution puis-je apporter à la réalisation de ce droit? (Les différents articles peuvent être consultés sur www.humanrights.ch)
- Actions pacifiques en Europe: quelles sont les marches pacifiques qui ont eu lieu en Europe? Comment et quand les gens se mobilisent-ils chez nous pour la paix?
- Les images que l'on a dans sa tête: Disposer les photos dans la salle (cf. document à photocopier 2). Chaque personne choisit une photo et formule les réflexions qui lui viennent à ce sujet. Les textes sont lus à haute voix ou mis à la disposition de tous. Il est possible de montrer aussi les photos avant la projection du film et de recueillir les associations d'idées spontanées. Après la projection du film, les photos susciteront très probablement d'autres réflexions. Intégrer éventuellement ces observations dans le texte rédigé.
- Résultats: regarder très attentivement les dernières minutes du film. Quels sont les résultats de la longue marche collective? Qu'est-il prévu pour l'avenir?

Liens

www.millionscanwalk-film.com site Internet du film « Millions Can Walk »

Ekta Parishad :

www.ektaparishad.com (angl.) & www.ektaeurope.org communauté d'intérêt internationale qui soutient Ekta Parishad

www.cesci.ch (all., angl.) centre de rassemblement socioculturel en collaboration avec Ekta Parishad, Inde

Non-violence :

www.non-violence.ch communauté d'intérêt axée sur la non-violence

www.vam.ac.uk/content/exhibitions/disobedient-objects/ exposition consacrée aux objets de la « désobéissance civile » (en angl.)

Politique de développement :

www.eda.admin.ch/deza/fr/home.html Direction du Développement et de la Coopération

www.alliancesud.ch organisation active dans le domaine de la politique de développement, représentant les six œuvres d'entraide suisses Swissaid, Action de carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas, EPER,

www.painpourleprochain.ch Service des Eglises protestantes de Suisse consacré au développement

Droits humains :

www.humanrights.ch Plate-forme d'information sur les droits humains, CH

Qui sont les personnes dont le film dresse le portrait? De quel endroit/de quel Etat viennent-elles? Quel est leur contexte de vie? Quelle expérience ont-elles vécue, elles et leurs familles? Pourquoi ces personnes participent-elle à la marche? Quels sont leurs buts et leurs rêves? Que disent-elles d'important dans le film?



Pankhi Bai



Sushmita



Ramesh Sharma



Jamiram Ramesh



Lakshmi & Selva



Rajagopal P.V.

Pankhi Bai, venue de Kalhari, Madhya Pradesh

Pankhi a été chassée de chez elle avec ses quatre enfants à cause de la construction du barrage de Ban Sagar. Ils vivent maintenant dans une zone d'habitation informelle au bord du barrage. La localité la plus proche où Pankhi Bai doit se rendre une fois par semaine pour acheter l'indispensable n'est accessible qu'en barque.

Son mari gagne l'argent nécessaire à la famille dans le Sud de l'Inde comme ouvrier du bâtiment. Pankhi Bai sait : quand la mousson commence, son mari revient passer un mois à la maison.

« Je suis analphabète. [...] Nous cultivons un peu la terre. Mais l'agriculture n'en vaut pas la peine. Le service des eaux et forêts nous fait des ennuis. Ils réclament des pots-de-vins. C'est pourquoi mon mari a cherché un travail ailleurs. [...] Je n'ai peur de rien. Je ne vais intimider personne et ne pas me laisser intimider moi-même. »

Sushmita venue de Hathidarsa, Odisha

Sushmita est la mère de deux enfants. La famille vit dans la jungle à une trentaine de kilomètres de Rourkela. Son mari, enseignant de profession, ne trouve pas d'emploi. Il ramasse du bois de feu dans la forêt et le vend au marché des environs. Son activité est en réalité interdite par le Forest Département. Le mari de Sushmita est forcé de verser régulièrement des pots-de-vin aux officiers de police.

« De nombreuses fleurs de courge ont fleuri. Filles, jouez doucement, oh... Cueillez-les, remplissez vos tabliers. Cueillez les fleurs, des poignées entières. Collectez-les pour les dix frères... »

(Extrait d'une chanson traditionnelle que chante Sushmita dans le film)

Ramesh Sharma – coordinateur d' Ekta Parishad

Ramesh Sharma fait partie des fondateurs du mouvement Ekta Parishad, comme Rajagopal. Il est responsable de la stratégie politique utilisée par Ekta Parishad face au gouvernement et aux politiciens. Durant la marche collective, c'est lui qui a conduit les négociations avec le gouvernement de Delhi; grâce à la manière participative de gérer les négociations, il a obtenu un résultat meilleur que ce que l'on pouvait imaginer dans les rêves les plus audacieux.

« L'enseignement de Gandhi est un condensé des pensées et du mode de vie de philosophes du monde entier. De nombreuses personnes l'ont influencé. Ce qu'il apporte à l'humanité est un style de vie particulier. Une manière de vivre et de penser. Une manière de travailler et de s'engager. Son héritage, c'est sa vie. C'est mieux que de parler de 'gandhisme'. Je préfère dire que c'est un certain type d'humain. »

Jairam Ramesh – Ministre du développement agricole

Jairam Ramesh fait partie de la caste supérieure des Brahmanes et a fait ses études aux Etats-Unis. Il est membre du parti du congrès (INC) qui gouverne et a déjà été à la tête de plusieurs ministères. Jairam Ramesh est très estimé, en particulier par les pauvres, parce qu'il n'est pas corrompu.

« Je n'ai jamais rien contre les mouvements de protestation. Car l'essence de la démocratie, ce sont les mouvements de protestation. Dans notre société à grande diversité, plusieurs opinions existent. Je n'ai aucun problème à ce que 100 000 personnes aillent à New Delhi. Mais cela aurait mis le gouvernement dans une situation embarrassante. 100 000 personnes qui revendiquent un droit foncier et un droit au logement. Cela n'aurait pas été positif pour l'image du gouvernement, de sembler indifférent aux besoins des pauvres. C'est pourquoi je voudrais clarifier cela avant que la marche n'atteigne New Delhi. »

Lakshmi & Selva

Quand on les voit ensemble, on pourrait penser qu'ils sont frère et sœur, mais Lakshmi et Selva vivent simplement dans la même zone d'habitation. Leurs familles ont été chassées des forêts où elles menaient une vie d'éleveurs nomades. Aujourd'hui, elles vivent dans une zone composée d'habitations carrées en béton. Elles ont été mises à leur disposition par l'Etat à titre de compensation. Mais juste à côté du village, il y a une immense décharge qui dégage une puanteur insupportable et attire les mouches et les moustiques.

Selva travaille comme journalier dans une plantation de cocotiers d'un propriétaire terrien. Avec d'autres habitants du village, Lakshmi fabrique des balais à l'aide de feuilles de palmier séchées; ils vendent leurs balais au marché le plus proche. En fait, ce qu'ils veulent, c'est un terrain à eux, pour pouvoir en vivre ou alors l'autorisation de vivre de nouveau dans la forêt. Depuis des années, ils demandent des terres, mais en vain.

Selva: « Nous avons demandé des terres dans les environs de Rani College. C'aurait été un bon endroit. Mais maintenant, nous sommes près de la décharge, la puanteur est intenable. Nous sommes très déçus. Les mouches nous envahissent toute la journée. Et la nuit, ce sont les moustiques. »

Lakshmi: « Les policiers disent qu'ils doivent être informés quand quelqu'un vient au village. Ils disent aussi: 'Vous ne savez peut-être pas ce qui est bien ou mal. Il vaut mieux nous demander, et ne faire que ce que nous autorisons.' Il faut faire ce que dit la police. »

Rajagopal – fondateur d'Ekta Parishad

Rajagopal P. V. est vice-président de la « Gandhi Foundation », une institution nationale, et président et membre fondateur d'Ekta Parishad. Son inlassable énergie, sa grande capacité de compréhension et son habileté à encourager les gens à défendre leurs droits lui valent une immense estime, de la base aux responsables du gouvernement à l'échelon national.

Rajagopal P. V. a passé son enfance dans le Kerala en Inde du Sud et a étudié l'agriculture à Seva Gram. Il a commencé d'être actif politiquement au début des années 1970. En Inde centrale, il a aidé à pacifier une vallée en convainquant les « Dacoïts » (criminels organisés) de déposer leurs armes et d'abandonner la violence.

Le nom de famille de Rajagopal indique son appartenance à une caste privilégiée. Il utilise uniquement son prénom.

« Lorsque nous suons au soleil, ... Lorsque la terre et le ciel brûlent, lorsque nous marchons sous la canicule, nous faisons un sacrifice. Lorsque nous dormons dans la rue, nous faisons un sacrifice. Lorsque nous ne mangeons qu'une fois par jour, c'est aussi un sacrifice. Vous êtes donc tous des ascètes. Vous n'êtes pas que des révolutionnaires. Et pourquoi faites-vous ce sacrifice? Pour attendrir leurs cœurs. »





21

Impressum

Suggestions pédagogiques et documents à photocopier pour l'exploitation du film « Millions Can Walk »

Auteur: Mireille Gugolz

Traduction: Martine Besse

Concept graphique: pooldesign.ch

Layout: Claudia Fritzenwanker

Copyright: éducation21, Berne 2015

Commande du film: DVD (achat ou location) ou VOD (seulement location): www.filmeeinewelt.ch

www.education21.ch | Facebook, Twitter: [education21ch](https://www.facebook.com/education21ch), [#e21ch](https://twitter.com/education21ch) |

éducation21 La fondation éducation21 coordonne et promeut l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) en Suisse.

Elle agit en tant que centre de compétence national pour l'école obligatoire et le secondaire II sur mandat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, de la Confédération et des institutions privées.